



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Département de l'Ain

Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain  
Mr Daniel ORY  
49 allée des cerisiers  
01000 St DENIS les BOURG

SERVAS, le 7 novembre 2011.

Monsieur le Président,

Vous me faites part dans votre courrier du 5 septembre 2011, des difficultés rencontrées par les familles qui souhaitent pouvoir inhumer leurs proches selon des rituels civils. Conscient que cette demande est en augmentation régulière et qu'elle ne trouve pour réponse que des sociétés de pompes funèbres offrent un service payant, j'ai proposé au conseil municipal de mettre à disposition l'une de nos salles communales pour l'organisation des rituels civils ou d'autres religions qui ne disposent pas de lieu de culte. Bien entendu cette mise à disposition sera gratuite. L'information auprès du public de cette décision se fera par le biais du bulletin municipal.

Ne doutant pas que cette initiative soit appréciée de nos concitoyens, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

